



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
Séance du 18 juin 2025 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
9	15	11

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, conformément au Code de l'action sociale et des familles, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Marie LEBRE

Administrateurs présents : SERRUS Jean-Pierre, LEBRE Jean-Marie, CARELLO Danièle, ROBERT Astrid, VAILLAT Fanny, MORENO Manuel, AGARD Yvette, POUZENC Catherine, FIORILLO Chantal

Administrateurs ayant donné pouvoir : LAFOND Emilie donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle donne pouvoir à CARELLO Danièle

Administrateurs absents : JEAN Nathalie, FRASCA Karine, MARTINEZ Katia, PELLEGRIN Danièle

Délibération N° 25/12-

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION À LA CARSAT POUR DES PROJETS DE REHABILITATION / RECONSTRUCTION SANS CREATION DE PLACES NOUVELLES / RENOVATION / AMENAGEMENT

Rapporteur : M. Jean-Marie LEBRE

Informe l'assemblée que l'appel à projets 2025 de la CARSAT vise à soutenir financièrement, sous conditions, quatre différentes catégories de projets favorisant la modernisation des résidences autonomie :

-les projets de réhabilitation significatifs dont le montant des travaux est supérieur à 100 000 € HT et de reconstruction sans création de places nouvelles (objet du présent cahier des charges), s'inscrivant dans une démarche de réduction de la consommation d'énergie finale des bâtiments à usage tertiaire,

-les projets de rénovation/d'aménagement/d'équipement dont le montant est inférieur à 100 000 € HT, s'inscrivant dans une démarche de rénovation globale éco-responsable et de performance environnementale (objet du présent cahier des charges),

-les projets de tiers lieux et, (voir cahier des charges Tiers Lieux)

-les prestations intellectuelles permettant d'améliorer, d'accélérer ou de rendre possible des projets de réhabilitation (voir cahier des charges prestations Intellectuelles).

Il constitue une aide à la constitution du dossier de demande d'aide financière. Il s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets national d'aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie 2025, de la circulaire CNAV n° 2015-32 du 28 mai 2015 et dans la limite des crédits disponibles au titre de cet appel à projets.

A ce titre, le CCAS de la Commune de La Roque d'Anthéron souhaite candidater sur les projets suivants :

- Sécuriser les déplacements des résidents sur le site de l'Oustaou (intérieurs et extérieurs)
- Aménager un tiers lieu avec des équipements vidéo et multimédias.

Les cahiers des charges de ces deux projets et les plans de financement afférents sont présentés en séance et annexés à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration,
après en avoir délibéré à l'unanimité,

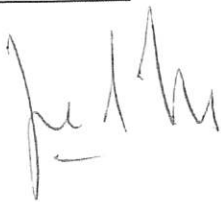
CANDIDATE sur les projets décrits ci-dessus.

APPROUVE les cahiers des charges et les plans de financement afférents à ces deux projets.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

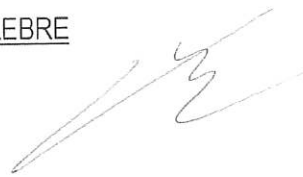
Le Président :

Jean-Pierre SERRUS



Le Secrétaire de séance :

Jean-Marie LEBRE



Acte rendu exécutoire
Après télétransmission le
Publication/notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 27/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-261301733-20250618-DEL IB_25_12